

## **Informations sur la séparation et le divorce pour mariage, couple enregistré ou concubinat**

### **J'aimerais me séparer: Comment est le processus?**

Vous pouvez initier «une procédure de protection du mariage» auprès du tribunal cantonal de Glarus et demander la séparation. Puis vous n'êtes pas divorcé, mais séparé légalement. Un divorce n'est possible au plus tôt après deux ans de séparation pour les partenaires en désaccord. Vous pouvez demander le formulaire «une procédure de protection du mariage» vous même ou par un avocat. Le conseil de victime est là pour vous.

Nous recommandons de prendre les documents suivants avec vous lors de la première réunion au tribunal ou chez l'avocat.

- ✓ les deux dernières déclarations fiscales
- ✓ la dernière évaluation fiscale
- ✓ les décomptes de salaire des 6 derniers mois
- ✓ les décomptes bancaires des 6 derniers mois (compte bancaire et postal)
- ✓ les documents contenant des informations sur le recours à la violence dans le couple (certificats médicaux, dossiers de poursuites pénales, disposition des mesures de protection)

### **Qui paie la procédure de protection du mariage et/ou l'avocat?**

Si vous avez peu d'argent vous pouvez demander une aide juridique gratuite. Si la demande est accordée, les frais de justice ainsi que les frais juridiques et de traduction seront à la charge. Après 5 ans au plus tard, le fonds du tribunal vérifiera si vous avez suffisamment d'argent pour rembourser les frais. Tout au plus, un rempoursement est alors convenu ou un accord de reconnaissance de dette émis. Avec un tel accord le délai de prescription de 10 ans sera automatiquement interrompu. Cependant vous pouvez également conclure un accord de paiement avec l'avocat si vous êtes en mesure de payer les frais juridiques.

### **Qu'est-ce qui est réglementé dans la procédure de protection du mariage?**

- ✓ La personne qui a le droit de rester dans l'appartement. C'est la personne qui dépend le plus de l'appartement, souvent c'est la personne qui s'occupe des enfants. Demandez la date de déménagement et toutes les clés de l'appartement, si vous voulez rester dans l'appartement.
- ✓ Où vivront les enfants la plus part du temps.
- ✓ Comment est réglementé la charge des enfants entre les parents.
- ✓ Combien la personne à charge paie pour l'entretien des enfants. Les enfants ont droit à une pension alimentaire jusqu'à 18 ans ou à la fin de la formation initiale. Si la personne à charge ne paie pas une pension alimentaire après une décision du tribunal, vous pouvez demander une exécution de la dette. Ou vous pouvez obtenir le soutien de l'aide alimentaire de l'État.

## **Comment fonctionne une procédure de protection du mariage?**

- ✓ Vous faites la demande l'égale de protection du mariage (séparation).
- ✓ Vous justifiez verbalement votre plainte et apportez des preuves
- ✓ L'autre partie peut également soumettre des demandes.
- ✓ Le tribunal demande à l'autre partie une justification verbale et un avis sur votre demande l'égale.
- ✓ Il peut y avoir un interrogatoire par le tribunal.
- ✓ Parfois le tribunal exige que les dossiers soient soumis plus tard.

## **Si vous avez peur d'une escalade de violence à cause d'une séparation**

En cas de menace ou de violence à vous ou vos enfants par la personne quitté, la police peut immédiatement ordonner l'éloignement. Vous pouvez prolonger l'éloignement de 10 jours d'ici 5 jours après l'éloignement auprès du tribunal des mesures obligatoires. Si vous craignez de continuer à être menacé, vous pouvez demander des mesures de protection supplémentaires au tribunal civil (l'éloignement, interdiction de contact et de rayonne). Nous vous soutenons et conseillons en toute confiance et gratuitement pour ces demandes. Si vous êtes en grand danger et la personne quitté ne respecte pas les interdictions, nous pouvons vous et à vos enfants donné un refuge.

## **En cas d'urgence?**

Si vous confirmez les actes de violence et donc l'urgence, vous pouvez demandez «les mesures superprovisoires» au tribunal. Le tribunal règle immédiatement les choses les plus importantes concernant la procédure de protection du mariage sans écouté les parties.

## **Avec qui les enfants vivront-ils et comment se poursuivra la garde des enfants?**

Les enfants doivent vivre avec le parent qui s'est déjà occupé des enfants auparavant et qui peut continuer à garantir la garde des enfants. Le bien-être des enfants est le plus important et le tribunal peut interroger personnellement les enfants à partir de 6 ans. Les deux parties ont le droit de voir les enfants. Pour cette raison nous recommandons un accord pour le droit de visite et la garde des enfants. Si les enfants sont menacés ou il y a des conflits violents lors des visites, vous pouvez demander un droit de visite accompagné ou un support.

## **De quoi vivre?**

Ça peut durer longtemps jusque à ce que le tribunal présente un décision l'égale et que vous receviez la pension alimentaire. Veuillez donc demander par précaution une assistance sociale économique aux services sociales du canton de Glarus. Si vous avez un compte en commun avec la personne violente et vous n'avez pas d'épargnes, veuillez retirer suffisant d'argent pour les deux mois suivants et laisser bloquer l'autorisation de l'autre personne. Nous vous recommandons d'ouvrir un nouveau compte à votre nom. Dans le cas de la protection du mariage, les besoins des deux ménages sont calculés et déduits des revenus respectifs. Cela constitue la base du calcul de la pension alimentaire. Si la pension alimentaire et les revenus ne suffisent pas pour vivre, vous avez besoin de l'aide sociale pour compléter. Si il y a une décision légale de protection du mariage et vous aimeriez travailler, vous pouvez demander 90 indemnités journalières à l'assurance de chômage ou un près de pension alimentaire au canton de Glarus.

## **Je suis une personne étrangère – quelle influence a ma séparation sur mon permis de séjour**

Beaucoup de femmes concernés ont un état de séjour B, parce qu'elles sont arrivés plus tard en Suisse; ainsi le permis est lié à la condition de vivre ensemble. Les gens des pays de l'ue ont les meilleures conditions pour leur séjour en Suisse. Les gens qui ne viennent pas des pays de l'ue, peuvent demander au bureau de migration une prolongation du séjour, à condition d'avoir vécu 3 ans en Suisse et de pouvoir prouver l'intégration. Vous pouvez invoquer des raisons importantes (Victime de violence domestique ou danger de l'intégration sociale dans votre pays). Nous vous conseillons à cet égard gratuitement et en toute confiance.

## **Que se passe-t-il lors d'une négociation de protection du mariage?**

Si vous ne pouvez pas prendre vos enfants avec vous, veuillez organiser une garde d'enfants au moins une demi-journée. Demander au paravant une traduction pour la négociation si l'allemand n'est pas votre langue maternelle. Si vous avez un avocat qui vous représente, vous serez informé par lui pour le processus. Si vous venez sans avocat au tribunal, ne signez aucun accord, si vous n'êtes pas sûr. Signez seulement si vous recevez un droit de révocation de 10 jours. Pendant le délai de révocation vous pouvez discuter avec une spécialiste de votre accord.

## **Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec le jugement?**

Vous devez demander le jugement motivé dans les 10 jours suivants ou soumettre un appel. L'appel se trouve à la fin du jugement. Après les 10 jours écoulés, un changement n'est possible que s'il y a des changements significatifs dans la situation de vie. Si vous voulez vivre à nouveau avec l'autre partie, le jugement perdra automatiquement la validité.

## **Le divorce n'est pas mieux qu'une protection de mariage?**

Le divorce est possible à tout moment, si les deux parties sont d'accord. Vous confirmez cette volonté dans un accord, qui peut cependant être révoqué. Le divorce peut être accompli après une séparation de deux ans contre la volonté de l'autre partie. La procédure de protection du mariage est en général beaucoup plus rapide.

## **Que puis-je faire si j'ai été obligé de me marier?**

Le «mariage forcé» est défendu en Suisse. Il n'y a pas d'importance si le mariage a été accompli en Suisse ou à l'étranger. Vous avez le droit en Suisse de choisir votre partenaire librement. Nous vous conseillons gratuitement et en toute confiance sur les questions de mariage forcé.

## **Comment dissoudre un partenariat enregistré?**

Vous pouvez initier la séparation au tribunal cantonal de Glarus. En cas de menace et violence vous pouvez demander des mesures de protection comme pour la procédure de protection du mariage. Si vous ne trouvez pas d'accord pour la résolution avec l'autre partie, vous pouvez dissoudre le partenariat contre votre volonté au bout d'une année.

## **Wir leben im Konkubinat – wie kann ich mich trennen?**

Avec une séparation concubinée, différents processus se passent en même temps. L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte règle la répartition des soins et de la garde. Le tribunal cantonal règle la pension alimentaire. Le droit de rester dans l'appartement dépend des signatures du contrat de location, de la bienveillance de la location et de l'autre partie. En cas de violence dans le concubinat vous pouvez aussi demander des mesures de protection au tribunal civil. Nous vous conseillons gratuitement et en toute confiance.

**Adresses utiles:**

- Association des avocats de Glarus: <http://www.glav.ch/>
- Registre des avocats du canton de Glarus: <https://www.gl.ch/rechtspflege/anwaltsregister.html/276>
- Demande de libre administration de la justice du canton de Glarus: [https://www.gl.ch/public/upload/assets/7652/18\\_Gesuch\\_unentgeltliche\\_Rechtspflege.pdf](https://www.gl.ch/public/upload/assets/7652/18_Gesuch_unentgeltliche_Rechtspflege.pdf)
- Demande de protection du mariage du canton de Glarus (séparation) <https://www.gl.ch/rechtspflege/online-schalter.html/287>

*Les informations juridiques sur le site Internet du centre de conseil du BIF pour les femmes mariées et en partenariat sur la séparation et le divorce ont servi de base pour écrire la fiche d'informations.*